

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du 19 octobre 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**DEVT 007-2603/17/BM**

**■ Approbation de l'avenant n°2 au traité de concession avec la SPLA Pays d'Aix  
Territoires dans le cadre de l'opération d'aménagement du Centre Ancien de Trets  
MET 17/4784/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'opération d'aménagement du Centre Ancien de Trets, concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires depuis décembre 2013, poursuit le programme de réhabilitation de logements et d'espaces publics engagé dans le cadre d'opérations d'aménagement antérieures.

La concession actuelle prévue sur une période de 4 années, doit donc se clôturer à la fin de l'année 2017. Toutefois, au regard des travaux d'aménagement restant à réaliser, de l'évolution de la mission de la SPLA sur la réhabilitation de la « maison seigneuriale », et afin de finaliser la cession du stock foncier, il est nécessaire de proroger la durée de la concession de deux ans, la portant ainsi à six ans.

Il s'agit donc de modifier :

- L'article 1, définissant la mission confiée à la SPLA pour la réhabilitation de la Maison Seigneuriale. En effet, la SPLA ne réalisera pas la mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment et assurera seulement le contrôle des travaux de cette réhabilitation.
- Les articles 7 et 36, afin de porter la durée de la concession de 49 mois à 73 mois ;
- L'article 35 portant la rémunération du concessionnaire à 1 246 407 € au lieu de 1 146 407 € afin de tenir compte de l'allongement de la durée de la concession. Cette augmentation est absorbée par une diminution du coût des travaux et donc des dépenses, et n'a donc aucun impact financier sur le bilan de l'opération.

Les autres articles du traité sont inchangés.

**Signé le 19 Octobre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2017**

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2013\_A168 du Conseil communautaire de la CPA du 10 octobre 2013 déclarant d'intérêt communautaire l'opération Centre Ancien de Trets ;
- La délibération n°2013\_A169 du Conseil communautaire de la CPA du 10 octobre 2013 concédant l'opération Centre Ancien de Trets à la SPLA Pays d'Aix Territoires ;
- La délibération n°2015\_B351 du Bureau communautaire de la CPA du 10 juillet 2015 approuvant l'avenant n°1 qui modifie la participation financière du concédant ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2017.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Les missions restant à réaliser sur l'opération Centre Ancien à Trets.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n°2, ci-annexé, au traité de concession de l'opération Centre Ancien à Trets.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Signé le 19 Octobre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2017